



Club de Tir Sandhill de Sherbrooke inc.

Chapitre 13 : Usage des biens et du nom

Article 13.1 : Usage du nom

Aucun membre ne peut faire usage du nom et/ou du nom usuel de la corporation sans en avoir reçu une permission de la part du conseil d'administration.

Article 13.2 : Usage des biens

Seulement les membres du Club de tir Sandhill de Sherbrooke inc. et leurs invités ont l'usage des installations.

Article 13.3 : Usage des biens pour un locateur

Le conseil d'administration peut louer en partie et/ou en totalité les installations de la corporation.

- Cette location ne doit pas priver les membres de leurs privilèges.

Article 13.4 : Priorité d'utilisation

Les membres ont priorité sur toutes les installations du Club Sandhill de Sherbrooke inc. sauf :

- Section B de 3 à 50 mètres réservés aux agents de la paix en service.
- Lors de compétition et/ou activité organiser.
- Lors de cours et/ou formations autorisées par le directeur de la formation.

Article 13.5 : Heures d'ouverture

Le Club de Tir Sandhill de Sherbrooke inc. est ouvert pour ces membres, sept (7) jours par semaine de 7:00h le matin au coucher du soleil.

Article 13.6 : Registres de fréquentations

Il est obligatoire de signer les différents registres de fréquentation **avant de tirer** à la carabine et au pistolet.